



Circus l'aire

Bulletin de liaison du réseau Busards

n° 31 - septembre 2012

Sommaire

Surveillance 2011	2
Une année faite de contrastes	2
Suivi et conservation	3
Parade chez les Saint-Martin	3
Convention Alepe/ONF	3
Prédation d'une couvée de merle	4
Point juridique sur le relâcher des busards	4
Les post dorts	5
Un busard pâle dans la Marne	5
Menaces	6
Destructions 2011	6
Une femelle adulte fauchée	6
International	7
Marquage alaie et risques de prédation	7
Busards des roseaux en Espagne : suivis GPS et intoxications	8
Sensibilisation	8
Rencontres Busards	8
Appel à contributions	8

Edito

La routine

Avec cette nouvelle circus'laire, le lecteur restera peut être sur sa faim ? Toujours des observations originales, encore des destructions, mais aussi des interrogations : presque rien sur les résultats du programme de marquage... ? Pourtant, nous en avons beaucoup parlé, de ce fameux programme de marquage ces dernières années. Ce serait même grâce à ce programme que notre action a été boostée depuis 2007. Mieux, les premiers résultats laisseraient penser que le dynamisme de notre réseau aurait permis de maintenir les populations de cendré en France. Voilà de quoi être optimiste ? Pas tant que ça, hélas, car en même temps, nous pouvons craindre que sans notre mobilisation, l'espèce disparaîtrait... de nombreux secteurs Alors quoi trouver de plus pour nous motiver encore et toujours ? Il faut gérer la routine ! Si nous ne marquerons plus de poussins, il était (et sera) quand même très important d'aller voir si des adultes sont revenus, marqués ou non ! Et le faire savoir... Un de nos moyens, à cette heure, reste la restitution les données accumulées cet été. Et comme chaque année, les résultats de cette action ne seront connus que tard au milieu de l'hiver, lorsque chacun aura rendu sa copie. En avant première, cette année encore, les surveillants sont retournés dans leurs plaines, pour faire les mêmes constats... La routine : une moisson tardive, mais des oiseaux encore plus tardifs, qu'il fallait protéger, comme d'habitude... Et même si « nous savons » que les principales menaces restent bien les « aménagements » de notre territoire pour une agriculture qui reste bien loin de respecter la biodiversité de nos plaines, « nous savons » que notre action reste dérisoire, mais qu'il est essentiel de la poursuivre. Nous sommes en attente de reconnaissance et elle tarde à venir. Gageons que d'ici quelques mois, quelques saisons, nous serons entendus... A la condition bien sûr de poursuivre notre action et d'écrire encore et toujours quelques lignes dans notre circulaire. La routine !

Jean-Luc Bourrioux

Bilan de la surveillance 2011

2011, une année faite de contrastes

Christian Pacteau - LPO Mission Rapaces

Le nombre de surveillants, 540, reste très élevé tout comme le nombre de journées-homme, 5061. Concernant le busard cendré on retrouve les chiffres de 2008 à l'exception du taux d'envols protégés qui s'accroît de 25 %. Le taux de productivité, 1,79, reste malheureusement faible. Globalement, plus des 2/3 des envols du busard cendré sont dues aux actions de protection. Concernant le busard Saint-Martin le nombre de nids trouvés croît d'année en année. Concernant le busard des roseaux les chiffres ne sont guère significatifs.

En terme de populations nicheuses, parmi ceux qui donnent leur avis, 1/3 considère qu'elles se dégradent et 2/3 qu'elles

croissent. Certains, consternés, parlent mêmes de secteurs complètement désertés. Concernant les potentialités trophiques la faiblesse des populations de campagnols est évoquée une dizaine de fois. Concernant les sources d'échecs rencontrées la prédation vient en tête suivie des moissons très précoces et de la destruction volontaire - dont une exceptionnelle subie par la population suivie par Gilles Moyne de 45 % -, en queue de peloton viennent des situations plus ponctuelles telles que les pontes tardives liées à un printemps trop sec ici et trop froid et pluvieux ailleurs, le manque de personnel et/ou de financement, et même parfois... le manque d'investissement

des naturalistes locaux. Si plusieurs cas de destructions volontaires existent, il est à noter cependant, que, concernant les relations agriculteurs-protecteurs sur 11 occurrences, 9 sont positives. Même si, comme le souligne avec justesse Viviane : « s'il y a réticence de la part d'un agriculteur, ce n'est ni l'aspect financier ni le manque de fourrage qui en est la cause mais «le regard» que peuvent porter sur eux certains de leurs collègues ». Il n'y a pas qu'à l'école que les élèves se contentent de « tout juste la moyenne » !

Années de référence	Nids trouvés	Jeunes à l'envol	Envols protégés	% dû protection	Productivité
BUSARD CENDRÉ					
1984 – 2011(moy.)	678	1388	614	42 %	1,99
2011	1223	2218	1487	67 %	1,81
BUSARD SAINT-MARTIN					
1984 – 2011(moy.)	224	451	115	21 %	1,96
2011	420	800	282	35 %	1,90

Une femelle de Busard St-Martin en Normandie - C. Perelle ©

Suivi et conservation

Parade chez les Saint-Martin

Bianca Di Lauro & Jean-François Fabre
LPO Mission Rapaces, bdljff@sfr.fr

Avril 201 : de mémoire de busardeux (depuis les années quatre-vingt-dix), il n'a jamais fait aussi beau en avril et nous n'avions jamais observé ce type de parade chez les busards Saint-Martin... Nous l'avons définie baptisée « à la manière des pigeons », parade que l'on rencontre chez les goélands et que l'on retrouve chez les sulidés : corps arc-bouté avec cou rentré et croupion cambré.

Comme par le passé, les mâles s'en donnent à cœur joie, se défiant à coup de loopings et de piqués inoffensifs, ondulant élégamment dans le ciel, parfois semblant se hisser et se laisser choir le long d'une paroi verticale transparente. Jusqu'à trois mâles à la fois, pour les beaux yeux de deux femelles, souvent invisibles, posées la plupart du temps au sol, au milieu des céréales qui commencent à prendre de la hauteur. Le soleil précoce et chaud de cette année donne une vigueur particulière aux joutes des barons blancs. Les baronnes sont moins nombreuses, alors il faut redoubler d'énergie et multiplier les acrobaties pour s'assurer les grâces d'une partenaire.

Les transports de proies, en ce début de saison, se présentent plutôt comme de timides offrandes de nourriture, de préférence au sol : on a parfois l'impression que le mâle se pose pour manger son campagnol et reprendre des forces après tant de loopings. En réalité il prépare la

pitance pour la femelle qui s'en approche comme pour la lui dérober.

C'est à ce moment là qu'un mâle commence son étrange parade « de pigeon », la queue en éventail, le croupion cambré, le cou rentré dans les « épaules », bougeant la tête vers le haut et vers le bas dans un mouvement de va et vient, comme pour attirer l'attention de la femelle sur ses puissantes serres. Il se pavane à petits pas, la queue toujours en éventail. Puis c'est l'accouplement fugace, la femelle ayant à son tour arc-bouté son corps. Moins d'une minute s'est écoulée et les deux partenaires se mettent à voler et à parader en rase-mottes, les deux gardant leur queue étalée et les ailes un peu courbées vers le bas. Le soleil illumine leurs plumes et les traverse comme si elles étaient translucides. La femelle se pose à nouveau tandis que le mâle repart défier les deux autres congénères qui fréquentent le secteur. C'est épuisant à suivre avec les jumelles et impossible avec la longue vue, étant donné la vitesse des chutes et des ressources.

Le mâle du couple, que l'on peut désormais définir comme cantonné, revient près de la femelle pour un nouveau tour de parade, toujours à très basse altitude. Ce manège aura duré presque deux heures sans que le mâle ne se soit ni alimenté, ni posé pour récupérer.

Une convention entre l'ALEPE et l'ONCFS

Jean-Luc Bigorne
ALEPE, j.bigorne@orange.fr

Le 17 mai 2011, à Mende, l'Association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage-délégation régionale Auvergne/Languedoc Roussillon se sont retrouvés pour signer une convention ayant pour objectif le suivi et la protection des nids de busards dans les cultures en Lozère.

Les agents des services départementaux de l'ONCFS, commissionnés et assermentés au titre de la protection de la nature, ont pour mission de mener des actions de surveillance du territoire et d'espèces animales protégées.

Dans certains secteurs de Lozère (grands causses), des tentatives de reproduction de busard cendré et parfois Saint-Martin dans des cultures fourragères et des céréales ont été constatées. Pour assurer leur protection face aux travaux agricoles et à d'éventuels actes de malveillance, un partenariat est donc mis en place entre les deux structures. L'ONCFS s'engage :

- à intervenir, avec les bénévoles ou salariés de l'ALEPE, auprès des agriculteurs concernés ;
- à effectuer une surveillance des nids protégés lors des tournées réalisées par les agents ;
- à intervenir si des dérangements ou des actes de malveillance lui sont signalés

Suivi et conservation

4

par des bénévoles ou salariés de l'ALEPE. Le résultat des prospections effectuées par les bénévoles ou les salariés (bilan annuel), la localisation des nids établis dans les cultures et des sites les plus sensibles seront communiqués à l'Office, ainsi que toute information concernant un éventuel dérangement. Une réunion de travail se tiendra entre les deux parties chaque premier trimestre pour faire le point sur les actions mises en œuvre. Démontrer qu'une telle collaboration peut déboucher sur des mesures efficaces en terme de protection est un des objectifs que se sont fixés à la fois J-M. Geay, délégué régional de l'ONCFS Auvergne / Languedoc Roussillon, J-V. Llinares, chef du Service départemental de la Lozère, R. Destre, président de l'ALEPE et J-L. Bigorne, coordinateur du suivi busards à l'ALEPE. Le printemps 2011 a déjà permis une application pratique de cette convention avec le signalement à l'ONCFS d'un nid de busard cendré menacé d'abandon par le passage du Trèfle (course motorisée réunissant plus de 500 participants) dans une lande à genêts. La modification du tracé a permis à la femelle de continuer son incubation et de mener deux jeunes jusqu'à l'envol. Bel exemple de collaboration entre les services de l'Etat (ONCFS et Direction départementale des territoires) et une association de protection de la nature !

Prédation d'une couvée de merle noir

Jean-Charles Sicard, jcsicard@free.fr
Avec la collaboration de Roland Dallard
roland.dallard@free.fr
LPO Hérault

Pour faire suite à la synthèse des observations sur la prédation des œufs par le busard cendré parue dans la Circus'laire n°23 (août 2010), voici une observation faite le 20 mai 2011, vers 17h, dans l'Hérault, par Jean-Charles Sicard.

Circulant en voiture, j'aperçois, à une vingtaine de mètres de la route, un rapace en vol au comportement inhabituel, et

surtout ne s'éloignant pas de la zone malgré la relative proximité et mon arrêt sur le bas côté pour l'observer. Il s'agissait d'un busard cendré dont le manège consistait à survoler un endroit précis au dessus d'un chêne dans la garrigue : il cherchait visiblement avec quelque difficulté à se poser dans le feuillage de l'arbre. Plusieurs tentatives étaient nécessaires pour arriver à ce faire en disparaissant alors hors de la vue. Puis, assez rapidement, il se renvoyait et au lieu de s'éloigner, se posait apparemment au sol derrière un buis, dans un endroit plus dégagé, mais invisible de mon point d'observation. J'étais accompagné de ma fille (10 ans) et d'une de ses amies. Tout en restant dans la voiture, nous nous passions les jumelles et attendions son envol... ce qui se produisait au bout d'environ 1 minute. J'avais également mon appareil photo équipé d'un téléobjectif (400 mm optique) et essayait de saisir le manège de l'oiseau. Ce manège s'est reproduit trois fois, puis l'oiseau s'est ensuite éloigné. Ce n'est qu'un peu plus tard, en regardant les photographies prises, que j'ai compris ce qui s'était passé : le busard était en train de piller la ponte d'un nid, paraissant être celle d'un merle, et se posait pour manger les œufs ou les amener à sa nichée. Le pillage avait probablement commencé avant mon arrivée, mais je n'ai pas observé d'oiseau tentant de faire fuir l'agresseur. Je suis retourné quelques jours plus tard sur les lieux pour essayer de trouver le nid pillé et des restes du repas : j'ai trouvé le nid à environ 1,80 m du sol à la fourche de trois branches d'un chêne pubescent ainsi que des restes de coquilles d'œufs dans et à proximité du nid. A l'endroit présumé

de « l'atterrissage », aucun nid de busard, mais une visite ultérieure plus approfondie a permis de retrouver un des œufs dévorés ! les caractéristiques du nid, la taille et la coloration des coquilles permettent alors de confirmer que c'est bien le merle noir qui a fait les frais de cette prédation.

Point juridique sur le relâcher des busards

Colette Carichiopulo

LPO Service juridique, mission.juridique@lpo.fr

Renaud Nadal

LPO Mission Rapaces, renaud.nadal@lpo.fr

Le prélèvement des nichées de busards en nature, leur transport, leur élevage et leur lâcher en nature, régulièrement mis en œuvre depuis 30 ans par le réseau busard sont encadrés par des arrêtés successifs. L'article L411-1 du code de l'environnement interdit « La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ; » mais stipule (article L 411-2 4° a et c) que des dérogations sont possibles « à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de

Vol stationnaire au-dessus du nid puis transport d'un œuf - J.C. Sicard ©
L'intégralité des photos sur <http://rapaces.lpo.fr/busards/busard-cendre-predation>



Suivi et conservation

répartition naturelle ».

La circulaire DNP/CFF N° 02-04 du 12 juillet 2004, relative au suivi des activités des centres de sauvegarde pour animaux de la faune sauvage (DEVNO430281C) a donc prévu et encadré le prélèvement puis l'acheminement des nichées de busards vers les centres UFCS. Les centres de sauvegarde doivent alors détenir une autorisation de transport (qui couvre aussi le prélèvement, la détention et le relâcher), délivrée pour une période de 5 ans par le Préfet. Récemment, l'arrêté du 9 avril 2010 interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de spécimens de certaines espèces d'animaux vertébrés protégées en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement, est venu compliquer la situation en précisant qu'« est interdite sur tout le territoire métropolitain et en tout temps l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence, ou par imprudence des spécimens vivants nés et élevés en captivité des espèces d'animaux vertébrés dont la capture est interdite sur tout ou partie du territoire métropolitain en application de l'article L. 411-1 du code de l'environnement » ; Ce nouvel arrêté qui a pour but d'empêcher la remise en liberté dans la nature d'animaux dont le patrimoine génétique a pu être modifié par l'élevage en captivité et qui ne correspond plus au patrimoine génétique des spécimens sauvages, place les protecteurs et les centres de soins en situation d'illégalité. Le relâcher des jeunes busards, comme d'ailleurs des espèces élevées en centre de soins en vue de programmes de réintroduction ou renforcement (Outarde, Crécerellette, etc.), étaient en effet sous le champ d'application de cet arrêté. En septembre 2011, une réunion a donc réuni le Ministère (Jacques Wintergerst, Jacques Baz, Stéphane Laine et Michel Perret), la LPO (Anne-Laure Dugué, Yvan Tariel), et l'UFCS (Gérard Grolleau) pour assurer la prise en compte des différents cas particuliers, dont les busards. Il est alors proposé de rédiger un nouvel arrêté. Fin juin 2012, ce projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 avril 2010 est soumis au CNCFS (Conseil national de la chasse et de la faune sauvage) et au CNPN (Conseil national de protection de la nature). Cet arrêté ministériel du 13 septembre 2012 est

aujourd'hui publié au journal officiel du 29 septembre 2012 et précise :

« A l'article 2 de l'arrêté du 9 avril 2010 susvisé est ajouté un alinéa ainsi rédigé :
« Sauf pour les espèces énumérées au second tiret (NDLR : loup, ours brun, lynx boréal, castor d'Europe, grand tétras), l'interdiction portant sur les spécimens mentionnés au premier tiret ne s'applique pas aux spécimens vivants issus d'œufs ou de femelles gestantes prélevés dans le milieu naturel à des fins de sauvetage dans le cadre des activités des centres de sauvegarde de la faune sauvage autorisés en application des articles L. 413-2 et L. 413-3 du code de l'environnement. »
Le prélèvement puis le relâcher des jeunes busards peut donc à nouveau s'effectuer en toute légalité... sur le fondement de l'arrêté ministériel du 9 avril 2010 modifié.

Les post dorts

Alain Leroux, LPO Vienne, albc@sfr.fr
Jean-Luc Bourrioux, GEPB,
busard52@free.fr

Cette note est la retranscription d'un échange tenu sur le forum busard. Pour s'inscrire à ce forum, contacter Patrice Franco : patrice.franco@lpo.fr

Alain Leroux dans la Vienne signale une observation de regroupement au petit matin le 27 juillet 2011. Après une observation matinale infructueuse de 5h30 à 6h au site des poses nocturnes observées la veille, il découvre 15 busards cendrés posés sur un sol nu. Jean-Luc Bourrioux précise observer régulièrement ce phénomène : « à chaque fois que j'ai compté des dorts le matin, les oiseaux partent dans une même direction et se posent généralement à moins de un km du dortoir, parfois plus (notamment les oiseaux encore nicheurs retournent sur leurs sites de nidification à quatre ou cinq km du dortoir) et attendent une demi heure minimum, voire beaucoup plus. Puis après s'être toilettés, ils partent en chasse. Cette période de post dortoir est un bon moment pour relire les marques, la lumière étant de plus en plus intéressante (contrairement au soir) ».

Un busard pâle dans la Marne

Alain Balthazard
alain.balthazard@bbox.fr

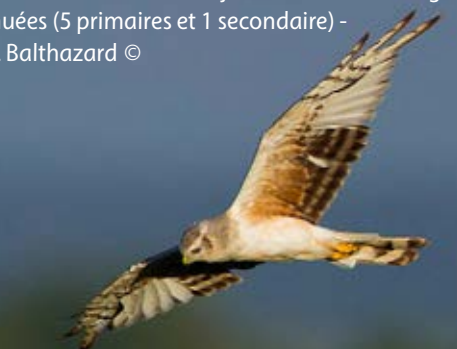
En 2012, sur mon secteur de suivi dans la Marne, un mâle de busard pâle de deuxième année est observé durant deux mois, entre le 9 mai et le 7 juillet. Il nourrissait une femelle cendrée déjà appariée avec un mâle cendré : il s'est inséré dans le couple et prenait régulièrement le dessus sur le mâle cendré en cas d'altercation. Plus observé à partir du 7 juillet, il n'a pas participé à l'élevage de la nichée.

En juin et juillet, trois autres busards pâles ont tournés sur le secteur : deux mâles et une femelle, tous de deuxième année. Ces individus ont stationné durant quelques jours seulement, et jusqu'à deux à trois semaines pour l'un des mâles. Les photographies de ce busard pâle mâle sont visibles sur :

<http://equisport-photos.info/Natimages/pales/busards/index.html>

Cette observation est l'occasion de rappeler qu'une synthèse avait été réalisée par Nidal Issa à l'occasion du 31^e Colloque Francophone d'Ornithologie en 2007. Outre les caractéristiques du passage migratoire en France, les critères de détermination sont détaillés avec photographies à l'appui. Le diaporama est disponible sur : <http://rapaces.lpo.fr/busards>

Busard pâle, mâle de seconde année, présent dans la Marne de mai à juillet. Notez les rémiges muées (5 primaires et 1 secondaire) - A. Balthazard ©



Menaces

6

Destructions

2011

Dans le Rhône

Patrice Franco

LPO Rhône, patrice.franco@lpo.fr

Le 5 juillet 2011, je me rends sur le site de nidification du busard cendré de Saint Andéol le Château (Rhône) où nous n'observons plus de comportements reproducteurs depuis quelques jours. Les nids ont été visités, les traces de pas amenant directement aux nids ne laissent aucun doute, et vidés de leur contenu. Evidemment, il ne s'agit pas là d'un acte de dérangement de type « photographie » (nous avons eu un cas en 2010 et 2011) mais d'un acte purement désiré de destruction. Trois nids au moins, avec certitude, ont été détruits.

Un bref historique du site : Saint Andéol est la commune qui accueillait le plus de busard dans le Rhône (une douzaine de couples au début des années 2000 sur une quarantaine recensés au niveau départemental). Avec la chute des effectifs départementaux de ces six dernières années, cette commune n'accueillait plus que quatre à cinq couples répartis sur une seule et même friche et pour laquelle nous avons réussi à mobiliser acteurs locaux et le CREN. Avec la destruction de ces trois nids, pour la première fois de mémoire de protecteur busard, aucun jeune busard cendré n'a vu l'envol sur la commune de Saint Andéol le Château en 2011 ; cette même commune célèbre pour ses sentiers dénommés « sentier des busards » et ses panneaux créés par le département et vantant la richesse avifaunistique du site... Cette destruction, au regard de la

population de busard cendré recensée en 2011 (moins de 30 nids) représente 15% de l'effectif du département.

Nous connaissons très bien les acteurs locaux et avons dialogué avec certains afin d'envisager les raisons de cette destruction :

- dénichage par les gens du voyage qui étaient installés sur le site. Notre avis : peu probable, car il fallait une connaissance fine du site de nidification, notamment pour aller sans hésiter au nid à travers une végétation dense et peu pratique d'accès (ronces).
- le ras le bol de certains propriétaires de voir des personnes (comme des photographes) installer, sur leur terrain et sans permission, des tentes d'affuts : le busard, source de cette activité est alors supprimé par « simple ras le bol »
- dénichage illégal dans le but d'élevage à domicile des oiseaux (cela s'est déjà vu par le passé par des passionnés de volières...)

Dans tous les cas, c'est l'œuvre d'une ou plusieurs personnes connaissant très bien le site et capable de trouver les nids sans hésitation. Cette destruction est d'autant plus regrettable que les acteurs locaux comme l'association locale de chasse s'étaient bien mobilisés et investis afin que le terrain soit réservé aux derniers busards de la commune. La LPO a porté plainte.

En Charente-Maritime

Alain Leroux

LPO Vienne, albc@sfr.fr

En Charente-Maritime, nous déplorons en 2011 plusieurs destructions volontaires. La femelle d'un couple isolé est retrouvée

décapitée et empalée sur un jalon signalant le nid ; les œufs sont écrasés avec une cartouche posée dessus. Une plainte a été déposée auprès de l'ONCFS et du procureur de la République (LPO Service Juridique).

Dans une colonie, les quatre couples de busard cendré ont tous échoué. Une nichée protégée par un grillage a été détruite volontairement. Non loin de là, deux dépouilles de busards ont attiré notre attention. Une radiographie attestée par un vétérinaire a permis de prouver la présence de plombs de chasse sur un mâle adulte, et un mâle immature était amputé de ses pattes ...

Une autre plainte a été déposée auprès de l'ONCFS.

Une femelle adulte fauchée

Pascal Albert

*LPO Champagne-Ardennes
circuspygargus@live.fr*

Le 4 mai 2011, dans l'Aube, alors que je viens pour repérer un couple de busard cendré dans une luzerne, la faucheuse termine son œuvre. Une fois le tracteur et les milans partis, je vois une buse qui se nourrit au milieu du champ, je vais voir et je trouve la femelle en grande partie consommée : une aile et une patte coupée, l'autre cassée... la pauvre n'a pas eu le temps de s'envoler. Ainsi donc, ce ne sont pas seulement les nichées qui peuvent être détruites mais également les femelles qui couvent ou protègent leur nichée.

Le cadavre de la femelle, décapitée et amputée, à une dizaine de mètres du nid - J-F Blanc ©



International

Le marquage alaire rend-il les busards plus vulnérables?

Synthèse de l'article "Standing out from the crowd: are patagial wing tags a potential predator attraction for harriers (Circus spp.)?"

Le marquage alaire est utilisé depuis longtemps à des fins d'identification individuelle pour étudier la dispersion, la migration et la survie chez de nombreuses espèces. Mais si cette méthode rend les oiseaux plus visibles à des observateurs humains, il semblerait que certains prédateurs y trouvent aussi un intérêt. Les auteurs de l'article font cette hypothèse à la suite d'une étude portant sur 37 couples reproducteurs de faucons pèlerin dans le pays basque entre 1997 et 2011.

Résultats

Pendant ces 15 années, les restes de proies de 37 couples de pèlerin ont été récoltés lors du baguage entre fin avril et fin mai. Ce sont 3 127 proies correspondant à 132 espèces qui ont été retrouvées. En 2009, pour la première fois, les restes de quatre busards Saint-Martin et d'un busard cendré portant des marques alaires ont été découverts dans un des nids. En 2010, comme en 2011, dans ce même nid, les restes de huit busards cendrés dont un marqué étaient retrouvés. Comme le couple de pèlerin (bagués) est constitué des mêmes partenaires depuis 2005, l'apparition des busards dans le régime alimentaire de ce couple ne peut pas être mise en relation avec l'arrivée d'un nouvel individu. Ces observations pourraient donc être interprétées comme la survenue d'une spécialisation individuelle.

En 2010, des restes de busards ont également été découverts parmi les proies de deux autres couples de faucons. Au total sur les restes des 19 busards cendrés retrouvés, 4 (21 %) portaient des marques alaires.

Discussion

Jusqu'à présent seules des observations informelles de prédation de faucons pèlerin sur des busards avaient été rapportées. Les faucons pèlerin s'attaquent rarement à d'autres rapaces. Chez les rapaces en général, on pense que les superprédateurs s'attaquent aux mésoprédateurs (prédateurs de rang inférieur) dans le but de limiter la compétition, de remplacer leurs proies habituelles en cas de rareté, ou d'éliminer un danger pour eux-même ou leurs petits. Dans le cas présent il n'y a ni compétition ni menace exercée par les busards cendrés sur les faucons pèlerin, et ces derniers ne semblaient avoir aucune difficulté pour obtenir de la nourriture : le couple incriminé a élevé 4, 3 et 3 jeunes entre 2009 et 2011. Le busard cendré ne niche pas à moins de 40 km du site d'étude, et les individus prédatés sont très probablement des migrants. Néanmoins, aucune donnée de busard prédaté n'avait été notée avant 2009 et cette apparition soudaine ne coïncide ni avec une augmentation des couples de busard cendré en Espagne ou en France ni avec une augmentation des couples de pèlerin dans la zone d'étude. Dans ce cas, la prédation sur les busards cendrés semble coïncider avec la campagne de marquage alaire réalisée en France

entre 2007 et 2009. Bien que les données soient insuffisantes et ne permettent pas d'analyses statistiques, les observations décrites suggéreraient que la prédation des faucons sur les busards augmente avec le marquage alaire de ces derniers : le pourcentage de busards prédatés équipés de marques alaires (21 %) étant supérieur au pourcentage d'oiseaux marqué dans la population française (entre 7,79 % et 15,50 % entre 2009 et 2011). Les campagnes de marquage ont permis d'améliorer considérablement la connaissance des espèces et de mettre en place des programmes de conservation appropriés. Au final, il est fort probable que le coût occasionné (prédation accrue) soit inférieur au résultat positif obtenu grâce aux programmes de conservation instaurés.

Dans d'autres cas cependant, un mauvais choix de la méthode marquage peut avoir de lourdes conséquences pour l'espèce concernée. Il existe aujourd'hui plusieurs méthodes permettant l'identification et le suivi d'individus d'une même espèce (PIT tagging, GPS, balises, identification génétique, ...). L'innocuité de la méthode d'identification choisie doit être une condition indispensable à son utilisation. Dans chaque cas, les taux de survie des individus marqués et non marqués doivent être mesurés et comparés. Une méthode de marquage qui nuit à l'individu nuit aussi à l'espèce lorsqu'elle est mise en place

Busard cendré juvénile marqué en Champagne-Ardenne en 2007 - A.Balthazard ©



à grande échelle. De plus, les études qui en découlent sont biaisées, pouvant découler sur des programmes de conservation inadéquats.

Source :

Standing out from the crowd : are patagial wing tags a potential predator attraction for harriers (Circus spp.) ?

Inigo Zuberogoitia • Beatriz Arroyo • Barry

O'Donoghue • Jabi Zabala • Jose A.

Martinez • Jose E. Martinez • Stephen G. Murphy.

J Ornithol. DOI 10.1007/s10336-012-08422

Résumé : Laure Bentze

Busards des roseaux en Espagne : suivis GPS et intoxications

En 2011, la Fondation Global Nature (FGN) a équipé d'émetteurs satellites GPS huit busards des roseaux – trois adultes et cinq poussins – dans la province de Palencia. Un jeune a effectué durant son premier vol de dispersion un déplacement de plus de 300 kms en une même journée, depuis la localité de Boadilla del Camino (Palencia) jusqu'à Vila Real, au Portugal. Un autre individu s'est déplacé jusqu'à la plaine du fleuve Bernesga, près de Leon, où il a été retrouvé mort, peut-être d'inanition. Depuis les premiers marquages de busards des roseaux en 2009, les oiseaux marqués ont apporté de nombreuses informations. La FGN a notamment détecté un taux de mortalité élevé, lié à l'usage de poison dans les domaines de chasse. Trois oiseaux marqués sont morts intoxiqués dans diverses localités de Palencia et de Zamora.

Source : Quercus 311 – Janvier 2012

Sensibilisation

Rencontres Busards

Pour cette 18^e édition, les 17 et 18 mars 2012 à Vigy (Moselle), le réseau a pu compter sur l'organisation impeccable des bénévoles de la LPO Lorraine, emmenés par Frédéric Burda. Saluons la participation de Daniel Béguin, vice-président du Conseil régional de Lorraine, et par ailleurs « inventeur » de la protection des busards dans les années 1970. Près de 120 participants se sont retrouvés pour évoquer les mobilisations régionales en Lorraine et en Poitou-Charentes, la nidification en milieux naturels dans le marais de Rochefort et la définition d'un plan national de sauvegarde. L'équipe du CNRS de Chizé a présenté les résultats de recherches menées sur leur zone d'étude : la sélection de la hauteur de blé par le busard cendré et la dynamique de population des busards des roseaux. Les données du programme de marquage du busard cendré ont fait l'objet de plusieurs analyses portant sur les facteurs de la dispersion, les taux de survie, les milieux de nidifications, etc. Les scientifiques ont également livré les premiers résultats de l'enquête nationale : les effectifs du busard cendré seraient globalement stables depuis l'enquête 2000/2002. Ces rencontres ont été enrichies par la présence des collègues européens. Les belges qui initient

un programme de suivi des busards des roseaux, les hollandais qui poursuivent les suivis satellitaires et les allemands, confrontés à l'augmentation problématique (moisson précoce) des cultures destinées à la production de biogaz. En attendant les comptes-rendus des différentes interventions, disponibles dans une prochaine circus'laire, les diaporamas peuvent être téléchargés sur : <http://rapaces.lpo.fr/busards> et les interventions filmées par B. Van Hecke sont visibles sur :

<http://vimeo.com/album/1879903>

La prochaine rencontre du réseau est programmée à l'automne 2013, en Bourgogne, par l'EPOB.

Appel à contributions

La Circus'laire est un outil mis à disposition du réseau busards. Pour faire vivre ce bulletin, vos notes, témoignages et photographies sont essentiels. N'hésitez pas à nous transmettre vos propositions d'articles ou vos bilans locaux qui seront synthétisés et intégrés à ce bulletin.



Le réseau réuni à Vigy en mars 2012 - D.Pernet ©

Réseau national de sauvegarde des busards

Circus'laire – Bulletin du réseau Busards

Réalisé et édité par la Mission Rapaces de la LPO : LPO Mission Rapaces, 62 rue Bague, 75015 Paris, rapaces@lpo.fr
sur le web : <http://busards.lpo.fr/>

Relecture : J-L. Bourrioux, V. Bretagnolle, A. Leroux, R. Nadal,
C. Pachteau, T. Printemps Y. Tariel, B. Van Hecke

Maquette / composition : la tomate bleue

LPO © 2012 – papier recyclé

